



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

Séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à la salle du conseil située au 427-C, boulevard Chabot, le lundi 7 novembre 2022, à 18 h 15, à laquelle étaient présents;

Monsieur Guy Germain, maire.

Mesdames, Messieurs, Louise Magnan, Louis Ouellet, Shirley Drouin, Michel Gingras, Pascal Cauchon et Mario Montambault, tous membres du conseil et formant quorum.

M^{me} Julie Francoeur, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Tous les membres du conseil étant présents, ils renoncent à l'avis de convocation.

RÉSOLUTION NO. 2022-11-328

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} LOUISE MAGNAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE l'ordre du jour soit adopté en maintenant le varia ouvert pour les sujets nouveaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2022-11-329

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
VOLET SOUTIEN POUR LA ROUTE BUREAU**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ubalde a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

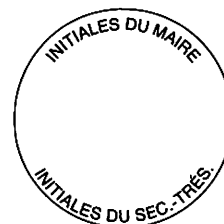
ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ubalde s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ubalde choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la municipalité, Madame Julie Francoeur, directrice générale et greffière-trésorière, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;



**POUR CES MOTIFS,
SUR LA PROPOSITION DE M^{me} LOUISE MAGNAN
APPUYÉE PAR M^{me} SHIRLEY DROUIN
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU ET ADOPTÉ :**

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ubalde autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Julie Francoeur, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2022-11-330

**DEMANDE D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR LA
SURVEILLANCE BUREAU - STANTEC**

ATTENDU QUE la firme d'ingénieurs Stantec Experts-conseils Ltée agit à titre de responsable du chantier dans le cadre des travaux en Alimentation, traitement et distribution de l'eau potable;

ATTENDU QUE les travaux exécutés sur le site impliquent des imprévus, des ajouts et des interrogations émanant de la part de l'entrepreneur Construction Thorco inc. et de la Municipalité auprès des ingénieurs de la firme Stantec Experts-conseils Ltée, lesquels n'étaient pas compris dans l'offre de services originale;

ATTENDU QUE la Municipalité consent à élaborer une enveloppe budgétaire basée sur la méthode horaire par la firme Stantec Experts-conseils Ltée pour un montant total de vingt mille dollars (20 000,00 \$), plus les taxes applicables, tel qu'il appert de la proposition d'honoraires soumise en date du 7 novembre 2022;

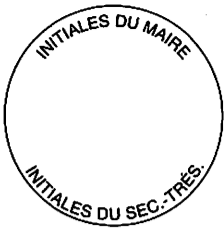
ATTENDU QUE cette banque d'heures permettra à la firme Stantec Experts-conseils Ltée d'agir en temps opportun sans attendre l'approbation du conseil municipal de part et d'autre pour s'exécuter offrant une plus grande flexibilité;

ATTENDU QUE les interventions de la firme Stantec Experts-conseils Ltée devront faire l'objet d'une facturation accompagnée de pièces justificatives et d'une description du travail effectué aux fins de recevoir les approbations requises de la Municipalité qui autrement, ne pourra pas être imputée dans cette dite enveloppe;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. PASCAL CAUCHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE le conseil municipal accepte de procéder à l'élaboration d'une enveloppe budgétaire basée sur la méthode horaire par la firme Stantec Experts-conseils Ltée au montant de vingt mille dollars (20 000,00 \$), plus les taxes applicables, aux fins de répondre aux besoins de l'entrepreneur Construction Thorco inc. et de la Municipalité dans le cadre du projet en Alimentation, traitement et distribution de l'eau potable;

ADOPTÉE



RÉSOLUTION NO. 2022-11-331

CONSTRUCTION THORCO INC.
AUTORISATION PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 3

CONSIDÉRANT QUE Construction Thorco inc. a présenté un décompte progressif n° 3 au montant de 1 034 729.42 \$, taxes en sus, pour les travaux d'alimentation, traitement et distribution de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de ce décompte a été approuvé par M^{me} Josiane Brousseau, ingénieure, responsable du chantier, de Stantec Experts-conseils Ltée avec une retenue de 15 % au montant de 155 209.41 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} SHIRLEY DROUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil autorise le paiement de 677 339.15 \$, taxes incluses à Construction Thorco inc. pour les travaux d'Alimentation, traitement et distribution de l'eau potable.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Francoeur, certifie qu'il y a des crédits pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut énumérées, sont projetées par le conseil municipal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 7 novembre 2022.

Julie Francoeur
Directrice générale et greffière-trésorière

RÉSOLUTION NO. 2022-11-332

FIN DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} LOUISE MAGNAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De lever la présente séance.

ADOPTÉE

Julie Francoeur
Directrice générale et greffière-trésorière

Guy Germain
Maire